

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 15 décembre 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON -
 Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE -
 Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mlle KOENDERS - Mme
 DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST -
 Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme
 BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL
 HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M.
 DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme MARTIN (pouvoir M. MILLOT)
Membres absents : Mme ROY - M. ALLAERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Budget Primitif pour l'exercice 2009 - Rapport général

Monsieur Maglica, au nom de la commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le projet de budget primitif 2009 dont les grandes orientations ont été débattues au cours de notre séance du 3 novembre dernier.

L'équilibre de ce budget a pu être réalisé, notamment, avec un produit des contributions directes de 82,880 M€, la dotation globale de fonctionnement (37,738 M€), les dotations de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (35,901 M€), les subventions de fonctionnement et d'investissement prévues à hauteur de 23,235 M€, le produit des cessions (12,632 M€) et un recours modéré à l'emprunt de 7,3 M€.

BUDGET GÉNÉRAL

Le budget général de la Ville comprend le budget principal et les trois budgets annexes du Stationnement, de l'Auditorium et de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Pour l'année 2009, il s'élève à :

- en mouvements budgétaires (opérations réelles et mouvements d'ordre confondus) : 263 491 400 € contre 286 704 700 € en 2008, soit une diminution de 8,01 %,
- en mouvements réels : 248 174 900 € contre 266 949 700 € en 2008, soit une diminution de 7,57 %.

Les évolutions, constatées en millions d'euros, sur les deux sections et en mouvements réels, sont les suivantes :

SECTION	DEPENSES			RECETTES		
	BP 2008	BP 2009	% évol.	BP 2008	BP 2009	% évol.
Fonctionnement	197,655	197,597	- 0,03 %	214,991	210,804	- 1,95 %
Investissement	69,295	50,578	- 27,01 %	51,959	37,371	- 28,08 %
Total	266,950	248,175	- 7,03 %	266,950	248,175	- 7,03 %

Il est à présent proposé d'étudier chacun de ces budgets dans le détail.

BUDGET PRINCIPAL

Les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	193 034 900	48 526 000	241 560 900
Dépenses d'ordre	12 351 400	1 112 000	13 463 400
Total dépenses	205 386 300	49 638 000	255 024 300
Recettes réelles	204 654 300	36 906 600	241 560 900
Recettes d'ordre	732 000	12 731 400	13 463 400
Total recettes	205 386 300	49 638 000	255 024 300

I – SECTION de FONCTIONNEMENT

A - Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent les frais de personnel, les charges à caractère général et exceptionnelles, les intérêts de la dette et les subventions, hors subventions d'équipement comptabilisées en section d'investissement.

Ces dépenses s'élèvent à 193,035 M€ et progressent de 2,11 % par rapport au budget primitif 2008. Elles se décomposent ainsi :

	BP 2008	BP 2009	% variation
Charges de personnel	107 741 540	109 269 341	+ 1,42 %
Charges à caractère général	38 454 087	40 614 236	+ 5,62 %
Autres charges de gestion courante	28 316 047	26 398 143	- 6,77 %
Charges financières	8 447 500	8 299 500	- 1,75 %
Charges exceptionnelles	5 782 726	8 056 580	+ 39,32 %
Divers	285 700	397 100	+ 38,99 %
TOTAL	189 027 600	193 034 900	+ 2,11 %

1 - Les charges de personnel (chapitre 012) représentent 109,269 M€. L'augmentation de 1,42 % s'explique essentiellement par :

- l'évolution prévisionnelle des salaires sur la base d'une augmentation des traitements, charges comprises, de + 0,325 % sur l'année 2009,
- le traditionnel G.V.T (Glissement - Vieillesse - Technicité),
- la prise en compte de mesures catégorielles,
- l'augmentation du versement transport.

Pour contenir la masse salariale, il est proposé d'agir sur les remplacements d'agents admis à la retraite, ainsi que sur le nombre de postes créés.

Au budget 2009, les dépenses de personnel représentent 56,6 % des dépenses réelles de fonctionnement contre 57 % en 2008.

2 - Les charges à caractère général (chapitre 011) totalisent 40,614 M€. Ce chapitre connaît une hausse de 5,62 % et représente 21,04 % des dépenses de fonctionnement.

Il intègre l'augmentation importante du coût des matières premières et de l'énergie par rapport à 2008, qu'il s'agisse de l'électricité, du chauffage urbain, des combustibles ou du carburant.

De plus, le durcissement des normes de sécurité à respecter ainsi que l'augmentation du périmètre des équipements concernés se traduisent par une progression de près de 210 000 € des dépenses de maintenance par rapport au budget primitif 2008 pour atteindre 4,005 M€.

Parmi les autres charges à caractère général figurent également le coût du traitement des graffitis qui s'élève globalement à 420 000 €, ainsi que l'organisation de l'exposition consacrée à Matisse au Musée des Beaux-Arts.

Enfin, sont compris dans ce chapitre les crédits nécessaires à l'ouverture de la Maison de la Petite Enfance de la Fontaine d'Ouche en juin 2009, et le coût de quarante nouvelles places en crèches à compter du 1er septembre 2009 (120 000 €) ainsi que les crédits liés à l'ouverture de la salle d'escalade dans le quartier des Grésilles en septembre 2009 et du Centre Municipal d'Initiation Sportive de la Fontaine d'Ouche en janvier 2009.

3 - Les charges de gestion courante (chapitre 65), d'un montant de 26,398 M€, diminuent de 6,77 %.

- ◆ Les subventions de fonctionnement versées aux associations et organismes de droit privé

Les crédits inscrits en 2009 à la nature 6574 s'élèvent à 13,246 M€ contre 12,899 M€ en 2008 (+ 2,69 %).

Les crédits consacrés au seul monde associatif représentent 9,535 M€ en 2009 contre 9,566 M€ en 2008. Malgré les contraintes qui pèsent sur le budget, notamment dues au désengagement de l'Etat, l'enveloppe budgétaire réservée aux associations est maintenue.

Figurent également à cette rubrique les participations versées à l'Office de Tourisme (1,347 M€), au Comité d'Action Sociale du personnel (0,785 M€), aux écoles sous contrat d'association (0,856 M€), ainsi qu'à la crèche Jean Jaurès (0,240 M€), pour ne citer que les plus importantes.

◆ *Les autres participations (9,336 M€)*

Elles seront consacrées, pour l'essentiel :

- au fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale : 7,878 M€ au total dont 7,744 M€ pour la seule subvention d'équilibre qui est en diminution de 2,6 % par rapport au budget primitif 2008 grâce à l'amélioration du résultat de gestion des foyers-résidences,
- à la cogestion des centres sociaux, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales : 0,900 M€ ; cette aide diminue suite à la reprise en régie directe du centre social des Bourroches après celui de la Fontaine d'Ouche, seuls les centres sociaux du Parc et des Grésilles restant gérés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or,
- à la carte « culture étudiant » et au financement des correspondants de nuit : 0,19 M€,
- à la caisse des écoles : 0,065 M€.

◆ *Les subventions d'équilibre aux budgets annexes : 2,472 M€*

Ces subventions, qui concernent les budgets annexes du Stationnement et de l'Auditorium, évoluent de la manière suivante :

	BP 2008	BP 2009	% variation
Stationnement	1,316 M€	1,264 M€	- 3,95 %
Auditorium	2,979 M€	1,208 M€	- 59,45 %

Le budget du Stationnement bénéficie d'une diminution de l'annuité de la dette entre les deux exercices.

En ce qui concerne le budget de l'Auditorium, il subit les conséquences du transfert juridique et comptable de l'activité artistique de l'Auditorium à la régie de l'Opéra de Dijon. Ainsi, la quasi totalité de la subvention d'équilibre pour les deux structures réunies est désormais comptabilisée au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ».

Il convient donc de rapprocher la subvention d'équilibre du budget de l'Auditorium du chapitre des charges exceptionnelles où figure la subvention en faveur de la régie de l'Opéra de Dijon.

En 2009, le total attribué aux deux structures, Auditorium et Grand Théâtre, est de 8,341 M€ en raison de charges nouvelles liées à l'application de la convention collective « syndeac » et d'un coefficient de revalorisation égal à l'inflation.

4 - Les charges financières (chapitre 66)

Sur 8,300 M€ inscrits au budget principal, 8,080 M€ correspondent aux intérêts de la dette. La différence (0,220 M€) est destinée à payer les intérêts sur opérations de trésorerie.

Le montant des charges financières rapporté à l'ensemble des budgets concernés (Ville, Stationnement et Auditorium) s'élève globalement à 9,537 M€ dont 9,318 M€ liés aux frais financiers résultant du remboursement de la dette.

Les frais financiers estimés pour 2009 sont en diminution par rapport à ceux de l'exercice précédent.

C'est le résultat d'une gestion active de la dette communale. En effet, la Ville a su, dans le passé, profiter des opportunités offertes par les marchés pour dégager des marges budgétaires tout en diversifiant ses encours structurés afin qu'ils ne soient pas tous soumis aux mêmes fluctuations financières. Par ailleurs, près de 50 % de la dette est sécurisé au minimum jusqu'à fin 2010.

Le poids total de l'endettement, comprenant le remboursement du capital de la dette, inscrit en section d'investissement, sera à nouveau évoqué un peu plus loin.

5 - Les charges exceptionnelles (chapitre 67) : 8,057 M€

Figurent essentiellement à ce chapitre les subventions de fonctionnement accordées aux régies de l'Opéra de Dijon (7,133 M€) et de la Vapeur (0,61 M€), ainsi que le crédit réservé aux bourses attribuées aux élèves de l'enseignement supérieur (0,148 M€).

B - Les recettes de fonctionnement

Celles-ci passent de 200,948 M€ au budget primitif 2008 à 204,654 M€ au budget primitif 2009, soit 3,706 M€ supplémentaires (+ 1,84 %).

Elles se présentent ainsi :

	BP 2008	BP 2009	% variation
Produits des services et du domaine	11 343 410	10 685 910	- 5,80 %
Impôts et taxes	129 259 500	132 245 570	+ 2,31 %
Dotations et subventions	53 093 760	54 510 650	+ 2,67 %
Autres produits de gestion courante	6 652 030	6 562 570	- 1,34 %
Produits exceptionnels et divers	599 800	649 600	+ 8,30 %
TOTAL	200 948 500	204 654 300	+ 1,84 %

1 - Les produits des services et du domaine (chapitre 70), comptabilisés à hauteur de 10,686 M€, diminuent de 0,657 M€ (- 5,80 %).

Cette diminution vient du fait que les repas produits par l'Unité Centrale de Production Alimentaire pour les personnes âgées seront, à l'avenir, confectionnés par un prestataire privé et ne seront donc plus facturés au Centre Communal d'Action Sociale (- 770 000 €).

Ce chapitre intègre les droits d'entrée de l'exposition "Fauves hongrois, 1904-1914, la leçon de Matisse" organisée au Musée des Beaux-Arts (0,189 M€) et de la future salle artificielle d'escalade (0,06 M€).

La reprise du centre de loisirs des Bourroches en année pleine a également des conséquences sur ce chapitre de même que, plus globalement, la fréquentation élevée des structures péri et extra scolaires.

2 - Les impôts et taxes (chapitre 73) totalisent 132,246 M€ (129,260 M€ en 2008).

- ◆ Le produit attendu de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties est estimé à 82,880 M€ (y compris le rôle supplémentaire).

La progression réelle sera fortement dépendante de l'évolution physique des bases, c'est-à-dire de l'évolution du périmètre assujéti, mais aussi de l'actualisation légale qui sera inscrite dans la loi de finances.

En ce qui concerne l'évolution des taux, elle sera conforme aux engagements pris par la Municipalité, c'est-à-dire inférieure à l'inflation.

Les règles n'ayant pas changé, les services fiscaux communiqueront les bases à la fin du mois de février ou au début du mois de mars prochains.

Le vote des taux interviendra à la réunion du Conseil Municipal du 30 mars.

En tout état de cause, il conviendra que la Ville soit en capacité de préserver l'équilibre de son budget compte tenu de la baisse annoncée des dotations de l'Etat.

- ◆ Les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise sont prévues à hauteur de 35,901 M€.

A titre de comparaison, la Dotation Globale de Fonctionnement de l'Etat sera de l'ordre de 37,738 M€.

L'attribution de compensation est identique à celle de l'année 2008 (28,578 M€) ; en effet, aucun nouveau transfert de compétence, qui conduirait à une diminution de cette attribution, n'est prévu.

La dotation de solidarité communautaire, qui s'élève à 7,323 M€, est stable par rapport à 2008.

Les communautés d'agglomération sont, comme les communes, touchées par les restrictions budgétaires que leur impose l'Etat.

- ◆ Les autres taxes représentent 13,465 M€.

Elles concernent, pour l'essentiel, les droits de mutation et la taxe sur la publicité foncière (5,6 M€), les droits de stationnement (3,760 M€), les droits de places (0,556 M€), la taxe sur l'électricité (2,226 M€) et la taxe de séjour (0,405 M€).

3 - Les dotations et subventions (chapitre 74) totalisent 54,511 M€ dont 42,718 M€ pour les dotations et compensations fiscales versées par l'Etat (42,5 M€ au budget primitif 2008).

- ◆ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) (37,738 M€) comprend :

– la Dotation Forfaitaire..... 34,975 M€

Principal concours financier de l'Etat, elle devrait progresser de façon insignifiante alors que l'inflation prévisionnelle est estimée à 2,9 %. Une hypothèse de 0,58 % a été retenue, soit seulement 0,2 M€ de plus que la dotation reçue en 2008.

– la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)..... 2,298 M€

Cette dotation ne devrait pas augmenter en 2009.

– la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)..... 0,465 M€

Le fait que, depuis 2002, la Dotation Globale de Fonctionnement n'ait pas évolué chaque année du niveau de l'inflation a entraîné pour la Ville un manque à gagner d'environ 4 M€.

Deux autres dotations d'Etat sont à signaler :

- ◆ La Dotation Générale de Décentralisation (DGD)..... 0,907 M€

- ◆ La Dotation Spéciale au titre des Instituteurs (DSI)..... 0,054 M€

Les compensations fiscales totalisent, pour leur part, 4,020 M€, et accusent une baisse de 8,91 % par rapport au montant perçu en 2008.

Parmi ces compensations, la Dotation de Compensation de la Taxe Professionnelle (DCTP), qui constitue une variable d'ajustement des dotations allouées par l'Etat, diminue fortement d'année en année, ainsi que le démontre le tableau suivant :

	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	BP 2009
Compensations fiscales	5,93 M€	5,33 M€	5,02 M€	4,79 M€	4,64 M€	4,41 M€	4,02 M€
dont DCTP	2,88 M€	2,77 M€	2,41 M€	2,19 M€	1,94 M€	1,602 M€	1,28 M€

Globalement, entre 2003 et 2009, les compensations fiscales auront subi une érosion de 1,91 M€ dont 1,60 M€ pour la seule DCTP.

- ◆ Les autres participations, d'un montant total de 11,792 M€ (contre 10,564 M€ en 2008), proviennent en particulier de la Région (1,783 M€ hors Auditorium), du Département (0,552 M€ hors Auditorium) et d'organismes divers tels que la Caisse d'Allocations Familiales (8,020 M€), qui participe aux dépenses de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et des services péri et extrascolaires. La participation des collectivités à l'équilibre du restaurant du personnel s'élève, quant à elle, à 0,550 M€ dont 0,409 M€ pour le personnel de la Ville.

Enfin, il convient de rappeler plus particulièrement le montant des aides de la Région Bourgogne, qui participe aux dépenses liées au 3ème cycle d'enseignement au Conservatoire (1,6 M€) et aide au financement des spectacles donnés par l'Opéra de Dijon (1,2 M€).

Pour sa part, le Département participe au fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance (0,396 M€) et à celui de l'Opéra (0,3 M€).

4 - Les autres recettes (chapitres 75 - 76 - 77 - 013) d'un montant global de 7,212 M€, comprennent en particulier :

- ◆ les revenus des immeubles et locations diverses..... 1,297 M€
- ◆ les redevances versées par les concessionnaires..... 5,266 M€
- ◆ les produits exceptionnels..... 0,341 M€
- ◆ les remboursements de charges de personnel..... 0,300 M€.

II - SECTION d'INVESTISSEMENT

A - Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement du budget principal s'élèvent à 48,526 M€ contre 60,861 M€ au budget primitif 2008. Elles évoluent de la manière suivante :

	BP 2008	BP 2009	% variation
Dépenses d'équipement	55 453 800	42 447 500	- 23,45 %
dont :			
<i>Subventions d'équipement</i>	3 636 600	2 267 575	- 37,65 %
<i>Acquisitions d'immobilisations</i>	11 809 450	8 866 380	- 24,92 %
<i>Travaux en cours</i>	40 007 750	31 313 545	- 21,73 %
Dépenses financières	5 407 200	6 078 500	+ 12,41 %
TOTAL	60 861 000	48 526 000	- 20,27 %

1 - **Les dépenses d'équipement** représentent, à elles seules, 42,448 M€. Elles diminuent de 23,45 % par rapport à 2008.

Les postes les plus significatifs sont les suivants.

◆ **Les subventions d'équipement versées à des tiers..... 2,267 M€**
(chapitre 204)

Les principales participations, amortissables sur cinq ou quinze ans selon la nature juridique du bénéficiaire, sont les suivantes.

- Renouvellement urbain des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.....	916 500 €
- Bailleurs sociaux : surcharge foncière et équilibre des opérations de construction à loyer modéré.....	740 000 €
- Syndicat Intercommunal de l'Ouche Supérieure (SIOS).....	240 000 €
- « Le Coin du Miroir - Consortium » : création du pôle d'art contemporain.....	111 875 €
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Faubourgs.....	137 000 €

En 2008, des participations importantes avaient été prévues, entre autre, en faveur de l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Dijon pour la construction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées Pierre Laroque et les travaux de restructuration urbaine des Grésilles et de la Fontaine d'Ouche.

◆ **Les immobilisations incorporelles (chapitre 20)..... 2,963 M€**

A ce chapitre figurent notamment des frais d'études relatifs aux opérations suivantes :

- les diagnostics d'accessibilité de divers bâtiments.....	175 000 €
- le Musée des Beaux-Arts et ses réserves.....	404 000 €
- la reconstruction de l'école maternelle Montchapet.....	120 000 €
- la requalification du stade Gaston Gérard.....	180 000 €
- la salle d'escalade des Grésilles.....	128 000 €

L'acquisition de logiciels et de progiciels figure également à ce chapitre pour un montant global de 460 000 €, ainsi que les frais d'insertion d'annonces légales à hauteur de 103 500 €.

♦ **Les immobilisations corporelles (chapitre 21)..... 5,902 M€**

Les principaux achats et opérations sont les suivants :

- acquisition de matériel informatique (renouvellement et extension), y compris le parc des écoles.....	876 000 €
- matériels divers (dont défibrillateurs).....	1 578 910 €
- véhicules.....	500 000 €
- mobilier.....	371 200 €
- installations, matériel et outillages techniques.....	195 00 €

♦ **Le programme de travaux (chapitre 23) 31,313 M€**

Après une année 2008 exceptionnelle avec 40 M€ votés au budget primitif, le niveau des crédits prévus en 2009 se retrouve proche de la moyenne des travaux réalisés chaque année de 2006 à 2007.

➤ **Education..... 4,461 M€**

Les opérations de réhabilitation les plus lourdes concernent les groupes scolaires Montmuzard (1 848 000 €), Drapeau (1 033 000 €), Maladière (150 000 €) et Mansart (150 000 €).

➤ **Culture et patrimoine..... 3,864 M€**

dont :

- construction d'un bâtiment pour abriter les réserves du Musée des Beaux-Arts.....	1 800 000 €
- Musée des Beaux-Arts : rénovation au titre des monuments historiques.....	360 000 €
- église Sainte Chantal : remplacement du chauffage.....	100 000 €
- hôtel Esterno : aménagement de locaux pour le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.....	200 000 €
- restauration d'oeuvres d'art.....	427 000 €
- ancienne église Saint Etienne – aménagement des locaux destinés à la bibliothèque du centre ville et au Musée des Beaux-Arts.....	100 000 €
- Muséum - Jardin des Sciences : création d'un ascenseur.....	80 000 €

➤ **Sport et activités pour les jeunes..... 9,125 M€**

dont :

- travaux de rénovation aux halles centrales.....	35 000 €
- travaux d'entretien du réseau électrique au mail forain rue Général Delaborde.....	90 000 €
> <u>Services généraux et divers</u>	4,263 M€

dont :

- commissariat de secteur à la Fontaine d'Ouche.....	425 000 €
- installation d'un ascenseur à la salle Devosge.....	150 000 €
- mise en conformité des ascenseurs dans divers bâtiments municipaux.....	120 000 €
- remplacement du système de détection incendie au Palais des Ducs et dans divers bâtiments municipaux..	320 000 €
- conseils de quartiers : micro projets.....	360 000 €
- remplacement de composants amiantés.....	80 000 €

2 – Les dépenses financières

Aux dépenses d'équipement s'ajoutent les dépenses financières (6,079 M€), en augmentation de 12,41 % par rapport à l'exercice précédent.

Ces dépenses sont constituées, pour l'essentiel, par le remboursement des capitaux d'emprunts (5,944 M€).

Cette rubrique comprend également un crédit de 60 000 € pour la participation de la Ville au capital d'une Société d'Economie Mixte dans le cadre de la télévision locale Dijon Première.

◆ La dette (chapitre 16)

En 2009, le remboursement du capital de la dette est évalué à 7,554 M€ au budget général et à 5,944 M€ au seul budget principal.

Le montant des intérêts est estimé à 9,318 M€ dont 8,080 M€ au titre du budget principal.

L'annuité de la dette qui ressort des inscriptions budgétaires 2009 est de 16,872 M€ pour le budget général et de 14,023 M€ pour le budget principal.

Le tableau ci-dessous permet de constater l'évolution favorable de l'annuité depuis 2001 grâce aux réaménagements successifs réalisés. Ce montant pourrait même s'améliorer dans l'hypothèse de baisses de taux significatives de la part de la Banque Centrale Européenne.

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006
Budget principal	23,50 M€	21,56 M€	22,13 M€	14,67 M€	16,11 M€	14,490 M€
Budget général	28,57 M€	26,55 M€	26,66 M€	17,37 M€	18,98 M€	17,294 M€

	CA 2007	BP 2008	BP 2009
Budget principal	13,237 M€	13,569 M€	14,023 M€
Budget général	15,623 M€	16,354 M€	16,872 M€

B - Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement du budget principal s'élèvent à 36,907 M€. Elles se présentent de la manière suivante.

	<u>BP 2009</u>
- Dotations et fonds propres	5 450 000 €
- Subventions d'investissement	11 780 100 €
- Produits des cessions	12 631 900 €
- Remboursements divers	103 000 €
- Produits des emprunts	6 941 600 €
Total	36 906 600 €

1 - Les dotations et fonds propres (chapitre 10)..... 5,450 M€

parmi lesquels figurent :

➤ le fonds de compensation de la TVA (FCTVA).....	4 700 000 €
dont l'augmentation est proportionnelle à la croissance des dépenses d'équipement	
➤ la taxe locale d'équipement (TLE).....	600 000 €
➤ le versement pour dépassement du plafond légal de densité (PLD).....	150 000 €

2 - Les subventions d'investissement (chapitre 13)..... 11,780 M€

Certains projets énumérés précédemment sont subventionnés à hauteur de 9,980 M€, notamment par l'Etat (1,675 M€), la Région (3,209 M€), le Département (2,069 M€) et la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise (2,335 M€).

On peut citer, entre autres :

- la rénovation du Parc Municipal des Sports :	
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise	1 500 000 €
• participation de la Région.....	1 500 000 €
• participation du Département.....	1 000 000 €

- l'aménagement de l'avenue Champollion et de la rue Joliot Curie :	
• participation de la Région.....	500 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise.....	250 000 €
• participation de l'Etat.....	40 000 €
- la salle artificielle d'escalade des Grésilles :	
• participation de la Région.....	475 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération dijonnaise.....	380 000 €
• participation du Département.....	295 000 €
• participation de l'Etat.....	200 000 €
- l'aménagement d'un terrain en gazon synthétique au stade Bourillot :	
• participation du Département.....	20 000 €
• participation de la Fédération Française de Rugby.....	140 000 €
- l'aménagement d'un terrain multisports :	
• participation de la Fédération Française de Football.....	40 000 €
- le Musée des Beaux-Arts : rénovation, réserves, restaurations d'oeuvres :	
• participation de l'Etat.....	1 000 000 €
• participations de la Région.....	360 000 €
• participation du Département.....	200 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise	100 000 €
- l'aménagement des boulevards Bachelard et Kir :	
• participation de la Région.....	150 500 €
• participation de l'Etat.....	58 500 €
• participation du Département.....	50 000 €
• participation de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise	25 000 €

Toutes ces recettes prévisionnelles constituent des crédits de paiement partiels et proportionnels aux dépenses inscrites et ne représentent pas, bien entendu, la totalité des subventions attendues pour les opérations importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs exercices.

Par ailleurs, le produit des amendes de police, qui est affecté à des opérations d'équipements de voirie ou de stationnement, figure également à ce chapitre pour un montant de 1,800 M€.

3 - Le produit des cessions d'immobilisations (chapitre 024)..... 12,632 M€

La cession de biens immobiliers dont la Ville n'a plus l'usage et dont l'entretien s'avère coûteux, permet de participer activement à l'effort d'équipement.

Des recettes sont ainsi attendues de la vente d'immobilisations sur les sites Audra (2,8 M€) et Epirey (2 M€) ainsi que de la cession de certains logements désaffectés situés dans les groupes scolaires pour 1,772 M€.

Ce chapitre intègre également la cession d'un terrain à bâtir rue des Ecayennes (270 000 €), de divers appartements (400 000 €), du tènement situé rue Charles Dumont/Daubenton (1 250 000 €) et d'une propriété rue Mansart (1 500 000 €).

Par ailleurs, les cessions consenties à prix coûtant dans le cadre de l'aide au secteur locatif sont prévues à hauteur de 0,600 M€.

4 - Les autres produits d'immobilisations (chapitre 27)..... 0,103 M€

5 - Le produit des emprunts (chapitre 16)..... 6,942 M€

En 2009, le produit des emprunts représente 16,35 % des dépenses d'équipement du budget principal.

Grâce à l'épargne positive qui devrait se dégager de la section de fonctionnement, aux subventions des partenaires financiers, aux cessions d'immobilisations et à la bonne maîtrise de la gestion de la dette, le recours à l'emprunt restera limité au regard des équipements lourds qui seront réalisés en 2009.

Après examen du budget principal, il convient à présent d'étudier les budgets annexes, qui ont déjà été évoqués lorsque les subventions d'équilibre en provenance du budget principal ont été examinées.

BUDGET ANNEXE DU STATIONNEMENT

Ce budget s'élève à : 5 995 700 € en mouvements budgétaires,
 4 904 600 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	3 600 500	1 304 100	4 904 600
Dépenses d'ordre	1 031 100	60 000	1 091 100
Total dépenses	4 631 600	1 364 100	5 995 700
Recettes réelles	4 571 600	333 000	4 904 600
Recettes d'ordre	60 000	1 031 100	1 091 100
Total recettes	4 631 600	1 364 100	5 995 700

En section de fonctionnement, les opérations de réaménagement de dette permettent d'obtenir une légère diminution des frais financiers par rapport à 2008, ce qui se traduit par une baisse de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal.

Par ailleurs, une légère progression des recettes propres est attendue.

En section d'investissement, divers travaux et acquisitions sont prévus tels que le remplacement de la gestion technique centralisée (100 000 €), le remplacement de la détection incendie au parking Sainte-Anne (30 000 €), la rénovation de l'armoire électrique au parking Dauphine (25 000 €), la réfection des carrelages des sols et des murs au parking Condorcet (30 000 €) et l'acquisition d'une petite autolaveuse (18 000 €).

BUDGET ANNEXE DE L'AUDITORIUM

Ce budget s'élève à : 2 446 200 € en mouvements budgétaires,
 1 701 000 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	953 600	747 400	1 701 000
Dépenses d'ordre	684 800	60 400	745 200
Total dépenses	1 638 400	807 800	2 446 200
Recettes réelles	1 578 000	123 000	1 701 000
Recettes d'ordre	60 400	684 800	745 200
Total recettes	1 638 400	807 800	2 446 200

Le transfert de l'activité artistique de l'Auditorium à la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière Opéra de Dijon, qui va regrouper l'Auditorium et le Grand Théâtre, entraîne un changement profond de la structure budgétaire de ce budget annexe dont le montant, en fonctionnement, est fixé à 1,638 M€.

Si, pratiquement, toutes les dépenses et les recettes relèveront, à l'avenir, de la régie de l'Opéra de Dijon, le budget annexe conservera la charge du remboursement de la dette (1,119 M€, soit 0,684 M€ de capital et 0,435 M€ d'intérêts), ainsi que les frais liés à la maintenance du bâtiment (0,321 M€), aux assurances (0,023 M€) et au paiement de la taxe foncière (0,141 M€).

En contrepartie de la mise à disposition des locaux à la régie de l'Opéra de Dijon, un loyer de 370 000 € sera perçu sur le budget annexe de l'Auditorium.

L'équilibre de ce budget nécessitera, par conséquent, en 2009, une subvention du budget principal de 1 208 000 €.

BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CLEMENCEAU BOUDRONNEE
--

Ce budget s'élève à : 25 200 € en mouvements budgétaires,
 8 400 € en mouvements réels.

Pour chacune des deux sections, les crédits inscrits sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses réelles	8 400	0	8 400
Dépenses d'ordre	8 400	8 400	16 800
Total dépenses	16 800	8 400	25 200
Recettes réelles	0	8 400	8 400
Recettes d'ordre	16 800	0	16 800
Total recettes	16 800	8 400	25 200

Aucune cession de droits à bâtir n'est prévue en 2009 dans le cadre de la ZAC Clemenceau Boudronnée.

Les seules dépenses prévues correspondent à des honoraires (2 000 €), des assurances (1 200 €) ainsi que la somme de 5 200 € pour la taxe foncière.

A titre récapitulatif, les montants, en valeurs réelles et en mouvements budgétaires, des dépenses et des recettes arrêtées au budget principal ainsi qu'aux budgets annexes sont les suivants :

	en valeurs réelles	en mouvements budgétaires
	<u>dépenses</u> <u>et recettes</u>	<u>dépenses</u> <u>et recettes</u>
Budget principal	241 560 900 €	255 024 300 €
Budget du Stationnement	4 904 600 €	5 995 700 €
Budget de l'Auditorium	1 701 000 €	2 446 200 €
Budget de la ZAC Clemenceau-Boudronnée	8 400 €	25 200 €
TOTAL	248 174 900 €	263 491 400 €

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- prendre acte de la tenue des débats d'orientations budgétaires relatifs à l'exercice 2009, le 3 novembre 2008, selon les modalités prévues par le règlement intérieur du Conseil Municipal ;
- adopter le budget primitif de l'exercice 2009 pour le budget principal et pour chacun des budgets annexes, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement,
- me donner, en tant que de besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire.

Rapport adopté à la majorité par :

- 43 voix pour
- 10 voix contre.

Pour Extrait Conforme
Le Maire,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 DEC. 2008



Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 23/12/08